COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 JANVIER 2013

Le vingt-trois janvier deux mille treize, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de dix, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 11 janvier 2013.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

<u>Étaient présents</u>: MM. LE BOUEDEC Joseph, DORN Delphine, L'HOSTIS Stéphanie, MARTIN Jean-Pierre, LE DÉVÉHAT Yannick, HOUEIX Magali, ÉZANIC Jean-Louis, LE LIBOUX Claude, JOUAN Isabelle, ROBIN Evelyne.

Étaient absents excusés : LE SCANFF Didier, ELLIAS Claude, DETLOF-CHAPUT Stéphanie.

Étaient absents non excusés : MORAUT Philippe, LE TROUHER Erwan.

Secrétaire de séance : HOUEIX Magali.

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE RÉALISÉE PAR LE C.A.U.E.

La réflexion du CAUE sur le développement et l'organisation urbaine de Guern a mis en évidence à la fois des atouts et des contraintes. Guern est une commune rurale très attrayante de par la richesse de son patrimoine bâti et la qualité de ses paysages champêtres. Cependant, les limites de la carte communale quant à la maîtrise du développement, la commercialisation difficile de l'éco lotissement, l'inadéquation du pôle d'équipements publics aux besoins pressentis, entre autres, constituent des points faibles auxquels il faudra remédier par la définition d'une stratégie de développement urbain. Une approche globale en termes d'aménagement est en effet indispensable. Celle-ci visera à définir un projet urbain cohérent à l'échelon du bourg :

- en donnant la priorité et en promouvant l'éco lotissement de Bellevue,
- en rééquilibrant le développement de l'agglomération par la définition et l'organisation de secteurs d'extension urbaine (zones ouest et sud est) tout en remettant en cause certains espaces actuellement urbanisable (ex Le Pradigo)
- en arrêtant des secteurs de renouvellement urbain (ex : site de l'ancienne école publique),
- en adaptant le pôle d'équipements publics aux besoins des usagers,
- en assurant la préservation des paysages et du patrimoine naturel.

Il revient aux élus de s'approprier les constats et propositions faits par le CAUE et de définir la stratégie appropriée pour mener à bien les différents projets d'aménagement. Celle-ci passe par l'adoption d'un PLU, précédé par l'élaboration d'un plan de référence qui constituerait pour les élus un outil d'aide à la décision en listant et détaillant les différentes actions définies, sous la forme de fiches/actions (programme, moyens techniques, financiers et réglementaires à mettre en œuvre, partenariats possibles, phasage dans le temps).

MODIFICATION DES STATUTS DE PONTIVY COMMUNAUTÉ:

Par délibération n° 10-CC18.12.12, le conseil communautaire de Pontivy Communauté a décidé de modifier les statuts de la communauté de communes.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- Zones d'activités d'intérêt communautaire – **Intégration de la zone d'activités de la Belle Aurore de Réguiny**

- Protection et mise en valeur de l'environnement Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés conformément aux dispositions des articles L2224-13 à L2224-17 du Code général des collectivités territoriales,
- Equipements culturels et sportifs suppression de la mention « Définition d'une politique en matière de sport et de loisirs »,
- Enfance jeunesse Création et gestion des relais d'assistants maternels (RAM) et soutien financier à l'investissement des projets communaux de Maisons d'assistants maternels.
- Santé publique Participation, soutien financier aux projets communaux destinés à favoriser l'installation ou le maintien des professionnels de santé dans les zones où est constaté un déficit de l'offre de soins, conformément aux dispositions de l'article L1511-8 du Code général des collectivités territoriales,

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les modifications statutaires adoptées par Pontivy Communauté le 18 décembre 2012,
- d'approuver les statuts modifiés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les statuts modifiés.

RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE (SDAGE):

Monsieur le Maire fait savoir que du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013, les assemblées départementales et régionales, les acteurs de l'eau et le public sont consultés sur les « questions importantes et le calendrier de travail » pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne.

Cette question est reportée à la prochaine séance du conseil.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013

Budget communal

Monsieur le Maire présente les projets d'investissement pour l'année 2013. Certaines opérations ont déjà débuté pendant l'exercice 2012 et vont se clôturer au cours de l'année. Les reports de ces opérations sont :

-	La réhabilitation du bâtiment de la poste	216 359 €
-	L'aménagement de la rue du Stade et du secteur de Boderel	75 702 €

D'autres opérations avaient été prévues en 2012, mais n'ont pas pu être réalisées sur cet exercice. Ces travaux sont donc reportés en priorité pour le budget 2013 :

-	Travaux sur beffroi cloches église	1 700 €
-	Le désenclavement de la Poste	4 214 €
-	L'aménagement de Lann er Vouillen	1 800 €
-	La clôture du terrain des sports	1 073 €
-	Les travaux de peinture à l'église	3 800 €
-	Les études pour la salle multifonction	20 000 €

Les nouveaux besoins de financement pour l'exercice 2013 sont les suivants :

-	L'aménagement de la rue du Stade et de Boderel	340 000 €
-	La réhabilitation du bâtiment de la Poste (budget complémentaire)	20 000 €
_	Programme de voirie 2013	50 000 €

-	Les gravillons au cimetière	27 000 €
	L'acquisition de barrières devant la salle polyvalente	400 €
-	L'extension et l'aménagement du columbarium	6 000 €
-	La toiture de la chapelle St Salomon	13 000 €
-	Travaux sur le beffroi cloches église (budget complémentaire)	1 200 €
-	Travaux d'entretien menuiseries de la sacristie de Quelven	11 000 €
-	Réparation des portes sectionnelles de la caserne des pompiers	1 900 €
-	Les frais de bornage et de notaire pour la donation MORAUT	
-	L'informatique, le scanner et du mobilier pour l'école	3 000 €
-	La rénovation d'un pont (à déterminer)	10 000 €
-	L'achat d'un enrouleur d'arrosage	4 500 €
-	L'achat d'un abri bus	1 500 €
-	La porte d'entrée de la Mairie	4 000 €
_	Une auto laveuse pour les divers bâtiments	3 600 €

- L'accès arrière au bâtiment de la poste
- Le plafond de la salle polyvalente
- Le plafond du préau de l'ancienne école
- Les décorations de Noël
- Un espace archivage dans la salle du conseil
- Le remplacement d'un des véhicules services techniques
- L'achat d'une meuleuse à ferraille
- Etudier le remplacement de la tondeuse John Deere
- Achat d'un paillasson dans le hall de la Mairie
- Réfection d'un registre état civil
- Étude du pôle de l'ancienne école publique
- Étude d'une ZAD
- Élaboration d'un plan local d'urbanisme

Ces divers projets seront priorisés lors de 2 réunions de la commission finances, pour être inscrits au titre du budget 2013 et dans les limites de celui-ci.

Budget Lotissement:

- Construction des 4 pavillons Cap Lorient Habitat

45 000 €

<u>AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU STADE ET DE BODEREL – ATTRIBUTION DES MARCHÉS :</u>

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'aménagement de la rue du Stade et de Boderel.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 janvier 2013 pour l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

Monsieur le Maire donne connaissance des offres retenues par la commission d'appel d'offres qui sont les suivantes :

- ✓ <u>Tranche 1</u>: Rue du Stade: 115.886,50 HT soit 138.600,25 TTC

 Option Tranche 1: remplacement réseau eaux pluviales: 17522,00 HT soit 20956,31 TTC
- ✓ Tranche 2 : Boderel : 154136,50 HT soit 184347,25 TTC

Après avoir délibéré, et sous réserve de la vérification des offres par le cabinet NICOLAS, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à l'entreprise EIFFAGE, pour les tranches 1 et 2 et rejette l'option réseaux eaux pluviales.

HEURES COMPLÉMENTAIRES – AGENTS À TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que selon les circonstances, et afin d'assurer la continuité du service public, les agents à temps non complet recrutés sur la base d'un temps de travail inférieur à 35 heures hebdomadaires, peuvent, sur demande de l'autorité territoriale, être amenés à effectuer des heures en dépassement de leur temps de travail hebdomadaire.

Ces heures effectuées, sans que la durée totale du temps de travail n'excède 35 heures par semaine, sont des heures complémentaires : elles sont rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent et concerne les agents de catégorie C à temps non complets, titulaires, stagiaires ou non titulaires relevant des filières techniques, culturelles, animations.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à avoir recours aux heures complémentaires en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE à l'unanimité que le Maire ait recourt aux heures complémentaires en cas de besoin, dans les conditions évoquées ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer tout document en lien avec ces heures complémentaires.

RECENSEMENT DE LA POPULATION - CHIFFRES OFFICIELS:

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la population totale de la commune au 1^{er} janvier 2013 est de 1446 habitants.

RÉFORME DE LA RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS :

Monsieur le Maire fait savoir que la loi du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 a posé les principes de la réforme de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Certains départements ont été expérimentés ce qui a amené divers aménagements législatifs. Les travaux de révision vont donc être généralisés à l'ensemble du territoire en 2013. L'objectif est

de prendre en compte les résultats de la révision pour les impositions émises au titre de l'année 2015.

RECRUTEMENTS DES CONTRATS AIDÉS:

Monsieur le Maire fait savoir que Madame LE BIHAN Armelle de LIGNOL est recrutée en remplacement de Madame PESTIPONT Irène, elle démarre son contrat le 28 janvier 2013. Monsieur KERIGNARD Fabien de Saint Yves est recruté à compter du 1^{er} février pour effectuer le portage de repas à domicile, le nettoyage des vestiaires douches et de l'atelier municipal et quelques travaux complémentaires.

Ces 2 contrats ont un temps de travail de 20 heures par semaine et sont conclus pour 6 mois.

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2012 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réunion du conseil communautaire du 18 décembre était essentiellement consacrée aux orientations budgétaires. L'achat de l'ancien hôpital est en cours, l'installation de Pontivy communauté dans les nouveaux locaux doit être faite pour début août 2013.

GESTION DES TRANSPORTS PAR PONTIVY COMMUNAUTÉ:

Monsieur MARTIN fait savoir que « la ligne de marché » sur l'ensemble des communes devient « ligne de services ». Pour GUERN elle va reprendre du service et s'étoffer puisque 2 aller - retour (matin et après-midi) sont prévus avec un départ de Treuzarre – Le Bourg – Lann er Vouillen – Gueltas – Le bourg de Malguénac – Pontivy.